



Demain, Maître Christophe Lèguevaques déposera auprès du Tribunal d'instance de Lyon, les 108 premières assignations contre les Laboratoires MERCK.

Lancée en septembre dernier via la plateforme MySmartCab, cette action collective et conjointe rassemble à ce jour 1 200 dossiers de plaignants qui après avoir été vérifiés individuellement, viendront s'ajouter aux 108 premières plaintes déposées, à raison de 100 nouveaux dossiers par semaine.

Et ce jusqu'à la première audience fixée par le Tribunal de Lyon au 18 décembre 2017.

DES MILLIERS DE PLAIGNANTS RÉUNIS DANS LA PLUS GRANDE ACTION COLLECTIVE

Ils sont déjà 3 500 inscrits de toute la France à avoir rejoints l'action collective et conjointe menée par Me Lèguevaques dans l'affaire du LEVOTHYROX® et 1 200 dossiers sont en cours de constitution.

Et tous les jours, le facteur apporte une trentaine de dossiers complets (pièce d'identité, cahier de doléances et documents médicaux) qui sont vérifiés par des avocats.

Mercredi 25 octobre, l'avocat devenu porte-voix des patients impactés par le changement de formule, dépose les 108 premières demandes auprès du Tribunal d'instance de Lyon qui recevra en suivant de manière régulière, 100 nouveaux dossiers de plaignants.

« Nous avons choisi d'étaler dans le temps la saisine afin de ne pas étouffer la justice et de permettre au Tribunal d'instance de Lyon d'enregistrer sereinement ces milliers de dossiers. De notre côté, il nous faut aussi le temps de vérifier individuellement les milliers de demandes que nous avons déjà reçues en moins d'une mois. Sachant que nous recevons en moyenne une trentaine de nouvelles demandes par jour. »

Me Christophe Lèguevaques, Avocat inscrit au barreau de Paris, docteur en droit et fondateur de la plate-forme MySmartCab

LES LABORATOIRES MERCK MIS FACE À LEURS RESPONSABILITÉS

Pour rappel, les laboratoires MERCK ont mis sur le marché en mars 2017 une nouvelle formule du LEVOTHYROX® sans aucune information préalable des malades sur ce changement qui pouvait entraîner d'éventuels effets secondaires. Pourtant d'après la littérature médicale et les tests de bioéquivalence, les laboratoires MERCK connaissaient parfaitement les risques et savaient que 5 à 7% des malades devraient faire face à des troubles plus ou moins importants.

L'assignation de Me Lèguevaques a pour vocation de démontrer judiciairement la responsabilité des laboratoires MERCK en raison d'un défaut d'information des patients sur les conséquences scientifiquement prévisibles de la substitution d'une nouvelle formule du LEVOTHYROX® à son ancienne formule.

Il sollicite dans ce cadre, **une indemnité forfaitaire pour réparer les préjudices moraux subis par chaque demandeur. Cette indemnité de 10.000 € se décompose** comme suit :

- 5.000 € de préjudice résultant du défaut d'information

- 5.000 € provenant du préjudice d'angoisse.

« Nous menons la plus importante action collective jamais lancée en France contre les laboratoires MERCK. Les patients nous font confiance pour les défendre face à des élites administratives et financières qui restent sourdes à leurs souffrances physiques comme morales. Nous démontrons preuve en main que l'histoire racontée ne correspond pas à la réalité et que les malades ont été considérés comme quantité négligeable. Par cette action, nous cherchons à leur permettre de retrouver leur dignité, à faire entendre leur légitime colère et à obtenir que les responsables rendent des comptes »

Me Christophe Lèguevaques,

Avocat inscrit au barreau de Paris, docteur en droit et fondateur de la plate-forme MySmartCab

Saisi en civil par Me Lèguevaques, le Tribunal d'instance de Lyon a fixé une première audience au 18 décembre 2017. D'ici cette date, il est toujours possible de se joindre à l'action collective conjointe.

À NOTER :

Les patients souhaitant se joindre à l'action collective et conjointe contre les Laboratoires Merck peuvent s'informer et s'inscrire :

- sur le site [e www.levo-action.org](http://www.levo-action.org)

- par téléphone au 09 78 23 00 00.

Sur Twitter @levothylex

Sur Facebook <https://www.facebook.com/LevothyLex/>